

Annexe III
Règlement d'examen

Certificat d'aptitude professionnelle « souffleur de verre » option « verrerie scientifique » et option « enseigne lumineuse »			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (C.F.A. et section d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (Etablissements privés hors contrat) Apprentis (C.F.A. et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode
				Durée

Unités professionnelles

EP1 Analyse d'une situation professionnelle	UP1	4	C.C.F. *	Ponctuel écrit	4 h
EP2 Réalizations prenant en compte la formation en milieu professionnel	UP2	13(1)	C.C.F.	Ponctuel	12 h (2)

Unités générales

EG1- Français et Histoire-géographie	UG1	3	C.C.F.	Ponctuel écrit et oral	2 h 15
EG2 - Mathématiques - sciences	UG2	2	C.C.F.	Ponctuel écrit	2 h
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	C.C.F.	Ponctuelle	
EG4 - Langue vivante (3)	UG4	1	C.C.F.	Ponctuel oral	20 min

* C.C.F. : Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 heure pour la vie sociale et professionnelle soit 11 heures maximum pour la mise en œuvre.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.